

18^e ANNÉE

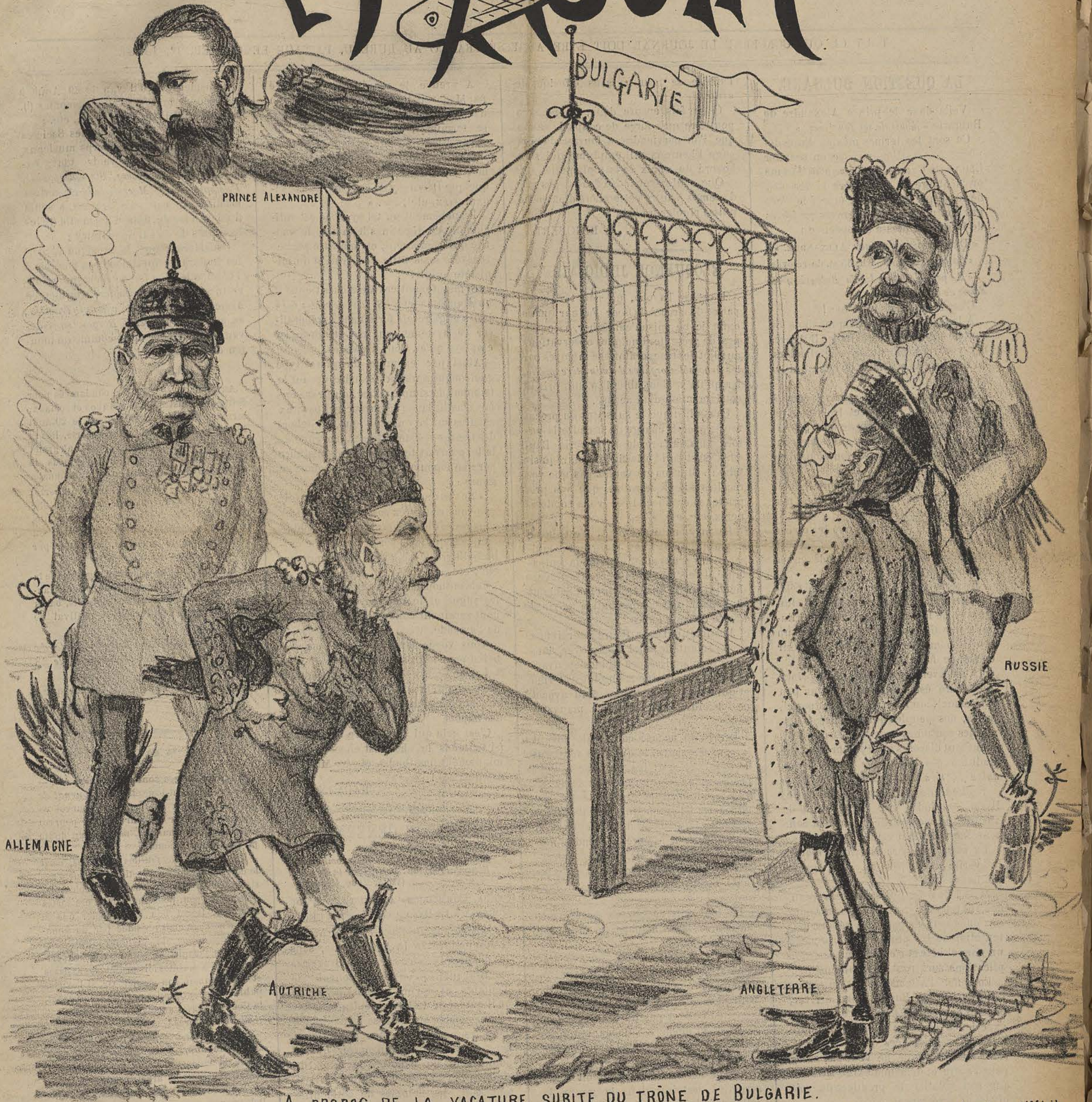
15 centimes

N° 445

Bureau:
Passage
Lemonnier
12

Bureau:
Passage
Lemonnier
12

LE RASOIR



A PROPOS DE LA VACATURE SUBITE DU TRÔNE DE BULGARIE.

«C'est sans doute une très belle cage. Le tout sera de s'entendre sur le choix de l'oiseau qui devra l'habiter. Ce sera d'autant plus difficile que selon les précédents, chacun arrive encore une fois avec son z'oiseau.»

Rédacteur en chef :
A. RIGOBERT.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.
Etranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Éditeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.
Annonces & Réclames
à forfait
Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

LA QUESTION BULGARE.

Voilà donc le prince Alexandre de Bulgarie « démis de ses fonctions. »

Ce sont les termes mêmes d'une dépêche à sensation publiée en premier lieu par la *Gazette de Cologne* et que je me crois obligé de reproduire ci-dessous, ne fusse que pour imiter (une fois n'est pas coutume) tous mes graves confrères de la grande presse européenne :

« DÉPOSITION DU PRINCE ALEXANDRE. »

« Cologne, 22 Août, 1 h. 55 m. de relevée.

« Le prince Alexandre de Bulgarie a été démis de ses fonctions. »

C'est court, mais c'est bon !

A la lecture de ces quelques mots on sent de suite que Messieurs les Bulgares n'y vont pas par quatre chemins lorsqu'ils sont pas satisfaits de ceux qui les gouvernent.

Ils vous remettent comme cela à pied, en deux temps et trois mouvements, le chef suprême de leur principauté, tout-à-fait comme s'ils s'agissait du plus minuscule des fonctionnaires de l'Etat.

J'avoue qu'au premier abord le télégramme de la *Gazette de Cologne* m'a quelque peu stupéfié.

Il y avait si longtemps que les places d'empereurs, de rois et autres princes régnants, semblaient être redevenues inamovibles !

Je pense même que depuis les célèbres dégringolades de l'illustre Badin-guet et de la vertueuse Isabelle, l'Europe n'avait plus eu à enregistrer un seul démenagement royal, effectué pour cause de force majeure.

La mésaventure inattendue du prince Alexandre est venue attester, un peu subitement, qu'il y a encore, par-ci, par-là, des peuples qui s'inspirent des vieilles coutumes du passé et qui semblent tout disposés à perpétuer l'antique tradition des « mitrailles brisant l'oran-an-ge, sous l'arbre de la liberté (bis). »

Malheureusement pour la Bulgarie, il est à craindre que le petit coup de théâtre qui vient de se produire à Sofia n'amène rien qui vaille.

La cage princière est vide, ce qui à la vérité n'est pas un bien grand malheur.

Mais hélas ! les puissances européennes qui ont la toquade de fourrer leur nez dans tout, ne pourront résister à la tentation de lui procurer à bref délai un nouvel hôte et c'est ici que des complications surgiront inévitablement.

En effet l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre, la Russie, vont arriver, chacun avec son z'oiseau, et l'on sait par expérience combien sont d'ordinaire féroces les puissances qui ont des z'oiseaux à caser. L'une ne veut pas céder pour l'autre et chacune exige mordicus que son volatile de prédilection soit choisi de préférence.

Le plus souvent même elles finissent par s'emballer et il est bien rare que

l'affaire se termine sans effusion de sang.

Cette fois encore donc, ce ne sera peut-être qu'à force de coups de canon que l'on parviendra à fourrer dans la cage l'heureux (!!!) emplumé qui sera honoré du choix de la diplomatie.

Que voulez-vous ? Ne faut-il pas que de temps à autre cette chère diplomatie puisse rigoler un brin ?

A. RIGOBERT.

ÉLOQUENCE JUDICIAIRE.

Il est, je l'avoue, un peu tard pour parler du procès d'Oscar Falleur, mais enfin je ne puis m'empêcher, à ce propos, de présenter quelques observations au sujet des trucs oratoires employés par les honorables organes du ministère public, lorsqu'ils veulent obtenir à tout prix la condamnation d'un accusé.

C'est ainsi que le substitut du procureur-général, chargé de prendre la parole dans l'affaire de la verrerie Baudoux, s'est écrié à la fin de son réquisitoire : « Si vous ne voulez pas que vos récoltes soient détruites, que vos propriétés soient incendiées, vous condamnerez, etc. etc. »

Le jury, naturellement, s'est laissé prendre au piège, et malgré l'insuffisance des preuves établissant la culpabilité, il s'est empressé de rendre un verdict qui a valu aux malheureux Schmidt et Falleur une condamnation à vingt ans de travaux forcés.

J'estime qu'il devrait être interdit aux représentants de la loi d'employer, dans leurs réquisitoires, ces tirades épouvantails qui ne signifient absolument rien et qui sont à peine dignes d'un avocat de 36^e ordre, défendant une mauvaise cause.

Lorsqu'un accusé comparait devant la cour d'assises, la question n'est pas de savoir si MM. les jurés ne veulent pas de ci ou ne veulent pas de là ; il s'agit purement et simplement d'examiner les charges qui pèsent sur le prétendu coupable et d'inviter ceux qui sont appelés à le juger à rendre leur verdict, en dehors de toute considération de haine ou de terreur, d'après les seuls témoignages entendus à l'audience.

Le tout doit se passer froidement, dignement, sans emphase comme sans acharnement.

Et puis, mon Dieu, MM. les avocats-général doivent bien comprendre, j'imagine, que les bonnes balles de bourgeois qui font d'ordinaire partie du jury ne tiennent pas du tout à être assassinés, ni même à voir leurs propriétés incendiées... surtout lorsque celles-ci ne sont pas assurées.

A quoi bon dès lors leur débiter des sornettes oratoires dans le genre de celle que j'ai signalée plus haut, laquelle, notez-le bien, est loin d'être unique en son genre.

A preuve le réquisitoire prononcé par M. l'avocat-général Van Maldeghem dans l'affaire Degand-Delannoy et qui se terminait, si mes souvenirs sont exacts, par une phrase dans ce genre : « Si vous ne voulez pas qu'après votre mort vos enfants soient dépouillés par quelque Delannoy de l'avenir, vous condamnerez, etc., etc. »

Franchement un tel système est ridicule et peu digne des hommes de mérite qui composent, en majeure partie, la sévère mais utile corporation du ministère public.

Si maintenant ces Messieurs tiennent absolument à leur « Si vous ne voulez pas » je les engagerais fortement à généraliser ce système, qui n'a été jusqu'ici employé qu'en Cour d'assises.

Ainsi par exemple lorsqu'un type quelconque aurait à répondre, devant le tribunal de simple police, du grave forfait d'avoir laissé séjourner son bac aux cendres sur la voie publique, en dehors des heures réglementaires, l'organe de la loi pourrait terminer son réquisitoire par une émouvante péroraison dans ce genre :

« Si vous ne voulez pas, un beau soir que vous rentrerez *pompette*, rencontrer sous vos pas chancelants quelque ignoble récipient qui vous ferait faire une culbute disgracieuse, vous condamnerez, etc., etc. »

Cela enthousiasmerait inévitablement les juges et le malheureux contrevenant serait sûr condamné au maximum de l'amende.

Vous voyez d'ici, quelle bonne aubaine pour le trésor public !

Les budgets s'équilibreraient comme par enchantement ; bref nous entrerions en plein dans l'âge d'or du dégrèvement des impôts.

C'est cela qui ferait faire un joli nez (si toutefois la chose est encore anatomiquement possible) à M. le Ministre des finances !

RACAGNAC.

AMNISTIE GÉNÉRALE.

Je t'ai crié : Par où faut-il que je commence ?
Et tu m'as répondu : Mon fils par la clémence !
(VICTOR HUGO, HERNANI.)

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU JOURNAL « LE RASOIR » (0,15 cent le numéro) :

Considérant que l'hydre de l'anarchie a été enterré le 15 Août écoulé, sans les honneurs dus à son rang, à Bruxelles en Brabant ; qu'on ne lui connaît pas d'enfants et qu'en supposant même qu'il eût laissé de la progéniture, celle-ci aurait bien soin de se tenir cachée dans les antres les plus mystérieux, dans la crainte de rencontrer quatre hommes et un caporal de la garde civique, ou même un garde civique tout seul, les hommes de cette utile institution étant devenus on ne peut plus terribles depuis les graves événements de Mars 1886 ;

Considérant qu'il y a le 29 Août à Liège un grand festival d'harmonies (!), de fanfares, de mirlitons, etc., etc. ;

Considérant que parmi les Sociétés inscrites figurent des corps musicaux qui se proposent de venir tout exprès de *Kakophonisberg*, *Strenckenpouille*, *Velsippeteghem*, *Macralesbad* et autres localités de cette importance, à seule fin d'inonder de flots d'harmonie (!) les habitants de la Cité de Grétry ;

Considérant que la musique adoucit les mœurs et qu'il n'est pas possible à l'homme le plus féroce d'entendre l'ouverture de *Nabuchodonosor*, augmentée d'une fantaisie sur *il Trovatore*, *la Traviata*, ou même sur *Lucrezia Borgia*, sans devenir subitement doux comme un mouton de Frise.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}. — Tous les condamnés pour délits anarchistes, économiques et sociaux, seront extraits de leur prison le 29 Août 1886 et conduits sous bonne escorte, liés et garottés, à Liège, à l'effet d'assister au grand festival d'harmonie (!) organisé sous le patronage de l'Administration communale.

ARTICLE 2. — Ils seront remis en liberté, aussitôt qu'ils auront entendu sans faiblir l'ouverture de *Nabuchodonosor* susdite, plus une fantaisie sur *il Trovatore* ou autre nouveauté musicale, exécutées par une des sociétés inscrites.

ARTICLE 3. — Les condamnés graciés de la façon susindiquée ne pourront réclamer aucune espèce de dommages et intérêts, basés sur leur présence forcée au festival de Liège.

Ainsi fait et donné à Liège en l'Hôtel du RASOIR, salon des réceptions royales, le 28 Août 1886.

Pour copie intrinsèque :
ZUTALORS.

Choses et autres.

Tous les Belges sont égaux, etc., etc. — Le correspondant bruxellois du *Journal de Liège* s'occupe à sa façon, du pourvoi en cassation d'Oscar Falleur, lequel pourvoi sera, de l'avis unanime, sans aucun doute favorablement accueilli.

« A en croire les feuilles radicales, écrit le correspondant en question, la Cour d'assises aurait commis une erreur colossale.

Je crois peu, pour ma part, à ces sortes d'erreurs. Il est bon de rappeler que la Cour d'assises était présidée par un honorable conseiller de la Cour d'appel de Bruxelles, magistrat soigneux et expérimenté, qui a maintes fois présidé les assises et qui connaît son métier. Or, si l'exposé publié dans les organes radicaux était exact, la Cour d'assises aurait fait une bévue. »

Eh ! bien, après ?

Est-ce que l'incrédule correspondant bruxellois du *Journal de Liège* aurait déjà oublié la colossale bévue qui a amené la cassation des trois arrêts rendus en cause de Vandersmissen, Defuisseaux, Degand-Delannoy et consorts ?

Et puis diable, ce n'est pas, j'imagine parce que Oscar Falleur est ouvrier qu'il ne pourrait profiter tout aussi bien que MM. les

avocats, greffiers, etc., condamnés dans la dernière session des assises du Brabant, du delirium cassationum dont les magistrats de notre haute Cour de justice paraissent si gravement atteints depuis la condamnation de Monsieur Vandersmissen!

Les caprices de Thémis. — D'après la Gazette de Liège le tribunal de première instance, chambre correctionnelle, d'Elberfeld, ville presque exclusivement protestante, vient de condamner le pasteur protestant, M. Thümmel, de Remscheid, à trois semaines de prison pour avoir insulté le Saint Sacrement de l'Eucharistie dans un article publié dans la Remscheider Zeitung. Le tribunal a flétri en termes très sévères cet article.

L'éditeur du journal, M. Krumen, a été condamné en même temps à une semaine de prison parce qu'il devait reconnaître par lui-même le caractère injurieux de l'article et par conséquent en refusant la publication. Et dire que l'Allemagne est une nation protestante!

Juge un peu ce que cela serait si c'était une nation catholique, apostolique et romaine!

Pour sûr le tribunal de première instance d'Elberfeld, chambre correctionnelle, aurait condamné les malheureux MM. Thümmel et Krumen à être enfouis tout vivants dans quelque in pace.

C'est égal, la justice me paraît manquer essentiellement de gaieté dans la patrie de M. de Bismarck!

Bruxelles central. — Il s'est dénoué, hier, devant le tribunal de simple police de Molenbeek-St-Jean, raconte la Chronique, une AMUSANTE (sic) affaire dans laquelle quatre jeunes gens, habitant Laeken, étaient prévenus.

Il s'agissait d'un baudet mort victime d'une plaisanterie cruelle. Les « assassins » étaient les quatre comparants.

Il y a quelque temps de cela, ils se promenaient tous les quatre en fumant un cigare et lançaient voluptueusement en l'air la fumée de leur flor de solar, lorsqu'ils rencontrèrent le baudet, tout seul.

Si nous lui offrions un cigare, à ce bon Maître d'Aliboron? demanda joyeusement l'un d'eux.

Généreuse idée! répondirent les camarades en éclatant de rire.

Attendez!... Ça va être drôle!...

Le cigare fut allumé et présenté au naïf animal, qui, naturellement, refusa avec entêtement de l'accepter.

Et comme le jeune homme s'obstinait à le lui fourrer dans la bouche, un plaisant lui cria:

Pas par là!... Non!... De l'autre côté!...

Le conseil fut suivi, et la pauvre bête en mourut.

Les quatre Laekenois ont été condamnés de ce chef à 20 francs d'amende chacun et, solidairement, à 100 francs de dommages-intérêts envers le propriétaire du roussin.

Libre à la Chronique de Bruxelles en Brabant de trouver cette affaire « amusante ».

Pour ma part, je la trouve tout simplement ignoble et elle me procure une fois de plus l'occasion de répéter qu'avant de se lancer dans des aventures congolaises, on n'aurait pas mal fait en haut lieu de s'occuper un brin de la civilisation de la Belgique centrale.

Un manque d'égards jésuitique. — La Gazette de Liège nous donne quelques détails sur la distribution des prix au Collège St-Servais, laquelle a eu lieu l'autre jour en présence de « Sa Grandeur Monseigneur Evêque de Liège. »

Un chœur de Gounod et un chœur de Beethoven, dit la sainte feuille, formèrent les entractes de la pièce: « Les incommensurables de la Grandeur ». Cette comédie ren-

due avec une grande finesse et un naturel parfait charma l'auditoire, etc., etc.

Tout cela est bel et bien! Mais que diable pourquoi Monseigneur l'Evêque de Liège qui assistait à la représentation se fait-il appeler « Sa Grandeur », alors que les grandeurs présentent tant d'inconvénients que cela?

En choisissant la pièce susdite les Révérends Pères Jésuites ont sans aucun doute eu l'intention de chicaner un brin cet excellent Monseigneur Doutreloux.

Entre si bons amis, franchement, cela n'est pas bien!

Pas si sot. — Il paraît certain, dit le Bien Public, que le projet de loi sur la représentation proportionnelle ne sera pas soumis aux Chambres pendant la session prochaine.

Parbleu! M. Bernaert dispose actuellement d'une assez forte majorité pour pouvoir se dispenser de toucher aux lois électorales.

Ce n'est que lorsqu'il prévoira la culbute prochaine de son parti, que le chef du cabinet se décidera à déposer le projet de loi sur la représentation proportionnelle, qui doit, dans son opinion, assurer à perpétuité la prépondérance des catholiques.

Si l'on s'imagine par hasard que les cléricaux au pouvoir vont s'amuser à passer leur temps à faire de la politique de courtoisie, eh! bien l'on se fourre crânement le doigt dans l'oeil!

A Paliseul. — L'Etoile Belge rend compte en ces termes d'une déposition entendue par la Commission du travail, à Paliseul:

M. Michot, cultivateur à Fays-les-Veneurs, donne des renseignements sur la situation de l'ouvrier agricole. Voici de quoi se compose sa nourriture: déjeuner, pain noir et café; dîner, pommes de terre avec un creton de lard bien mince; goûter, pain noir et café; supper, pommes de terre avec un peu de graisse fondue. Le dimanche, le ménage voit son menu augmenté d'un peu de viande de porc salée. Cependant les ouvriers sont travailleurs, courageux; malgré leur situation peu aisée, ils ne pensent aucunement à se mettre en grève ni à faire la révolution.

M. Michot est vivement remercié et félicité par les membres de la Commission.

Il faut avouer que les membres de la Commission qui ont siégé à Paliseul ne sont guère avares de leurs remerciements et de leurs félicitations.

En définitive, ce brave M. Michot est venu raconter là des choses que tout le monde sait depuis longtemps et qui ne peuvent, je pense, avoir aucune influence sur la solution des problèmes économiques et sociaux que l'on cherche à résoudre en ce moment.

Je ne sais donc pas du tout les raisons qui peuvent avoir déterminé la Commission à féliciter aussi vivement le digne cultivateur de Fays-les-Veneurs.

Sarah-Bernhardtiana. — On sait que Sarah-Bernhardt s'en est allée au Brésil pour jouer Théodora.

Les journaux de là-bas nous fournissent force détails sur la représentation donnée à son bénéfice:

« La soirée, disent-ils, n'a été qu'une longue ovation; les manifestations de l'enthousiasme du public ont touché à la folie. On a presque étouffé l'actrice sous les fleurs. Une commission de cent étudiants de la Faculté de droit de Saint-Paul — venue exprès — s'est fait remarquer par des applaudissements frénétiques: on a jeté sur le théâtre des chapeaux, des habits, etc.

Le sixième tableau de Théodora n'a fini qu'à deux heures et demie du matin; on n'a pas fini le septième tableau, parce que Sarah s'est trouvée en proie à un accès nerveux par suite de sa grande fatigue. Elle a été rappelée plus de deux cents fois. Elle a

reçu beaucoup de riches cadeaux. L'Empereur l'a fait appeler dans sa loge et lui a remis un magnifique bracelet orné de deux rangs de brillants.

Les abonnés lui ont offert un collier d'or et de brillants, etc., etc.

Attendons-nous à apprendre par le prochain courrier l'abdication de l'empereur Pedro au profit de Sarah Bernhardt première.

Comme cela au moins, ce serait tout-à-fait complet et les Brésiliens pourraient se vanter de savoir faire les choses en grand.

Occasion exceptionnelle. — Une annonce cueillie à la 4^{me} page du Journal de Liège: « A louer une grande place, servant depuis longtemps à jouer les marionnettes, rue Pierreuse, 75. »

Je me suis empressé de découper cela et de l'envoyer sous pli recommandé à l'adresse du chef du cabinet, la grande place de Pierreuse, 75, me paraissant convenir à merveille pour les exercices spéciaux auxquels doivent inévitablement se livrer les pantins ministériels qui sont condamnés à servir de polichinelles aux gros bonnets du clergé.

Espérons que l'adorable Onésiphore ne laissera pas échapper une aussi excellente occasion!

Erreurs de jeunesse et mystère. — Découpé de la page d'annonces d'un journal pieux:

« AVIS à tous ceux qui souffrent des erreurs ou des égarements de la jeunesse, de l'affaiblissement des nerfs, d'un dépérissement prématuré, de l'impuissance, etc. Je veux envoyer GRATIS le moyen de se guérir. — Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans le Sud de l'Amérique. Envoyez une enveloppe portant votre adresse au Révérend Joseph T. INMAN, STATION D. NEW-YORK, city U. S. A. »

Cette annonce me plonge, je dois l'avouer, dans des abîmes de perplexité.

Pour pouvoir attester ainsi l'efficacité du remède qu'il a découvert, le révérend missionnaire dont il s'agit aura sans doute commencé par l'expérimenter sur lui-même. Mais alors..... ???

Enfin, silence; ne cherchons pas à approfondir ce pieux mystère et abstenons-nous surtout de penser mal des oints du Seigneur!

BRICOLEUR.

Le Nouveau Dictionnaire DE L'ACADÉMIE

Il paraît que l'Académie française a consacré toute sa dernière séance au travail de son fameux Dictionnaire. Elle en est au mot abonnement, qui a été commencé il n'y a pas plus de six mois. Je vois d'ici mon lecteur sourire avec un scepticisme de mauvais goût et railler in petto l'apparente lenteur avec laquelle la docte assemblée mène son effrayante besogne. Oh s'imagine volontiers qu'avec un peu d'activité, il serait facile d'arriver rapidement au bout. C'est qu'on ne sait pas avec quel soin, quelles recherches de bénédictins, quelle minutie, chaque mot du dictionnaire est étudié, tourné, retourné, scruté, sondé, examiné, fouillé jusqu'au tuf.

Veut-on en avoir un exemple? A l'une des dernières séances, une Commission a été nommée spécialement pour préparer le dossier du mot: ASPERGES, qui viendra à maturité au moment de la prochaine Exposition universelle, peut-être pas pour l'ouverture, mais certainement avant la clôture.

La Commission est composée de MM. Ludovic Halévy, Caro, Sully-Prudhomme et d'Audifret-Pasquier. Ces messieurs sont demeurés plus de cinq semestres avant de décider de l'orthographe d'asperges. M. d'Audifret voulait absolument l'écrire avec un H: hasperges. M. Caro exigeait que le mot fût écrit au singulier; mais M. Halévy

fit comprendre à ses collègues qu'en général l'asperge n'était pas employée au singulier. On ne peut concevoir l'asperge qu'en botte: ce qui indique la pluralité. Dans un restaurant, on dit: — Donnez-moi des asperges; et non pas: — Donnez-moi une asperge. C'est tout au plus dans le sens figuré qu'on use de l'asperge au singulier, comme dans cette phrase: — « Quelle grande asperge! — Il a l'air d'une asperge. » L'avis de M. Halévy a fini à prévaloir.

Il s'est agi ensuite de définir l'étymologie du mot. M. Cuivillier-Fleury est parti pour l'Asie Mineure et la Grèce; il y est resté cinq ans et nous a rapporté six cents pages manuscrites sur la question. L'asperge ne vient pas comme on le croit du latin: asper qui veut dire âpre, attendu que l'asperge est par elle-même douce et onctueuse; ni d'aspergere, d'où nous avons tiré le mot asperger. En effet, quelle ressemblance, au point de vue du sens, y a-t-il entre « asperge », impératif d'asperger et « asperge », légume printanier? Aucune! Et cependant c'est le même mot.

M. Cuivillier-Fleury a trouvé la racine d'asperge dans un livre sanscrit du onzième siècle avant Jésus-Christ. L'asperge haspra-ga en hébreu et dans presque toutes les langues sémitiques, a été le premier légume cultivé par Adam et Eve, au sortir du Paradis terrestre. Le poète sanscrit déclare que c'est au moment où Abel offrait au Seigneur une botte d'asperges qu'il fut assommé par Caïn. Quant à l'opinion qui prétend qu'asperge vient du grec spargao, elle a fait son temps.

Comme on le voit, ce sont là des travaux du géant et qui expliquent les retards apportés à l'écllosion du Dictionnaire. Chaque mot exige des années de labeurs, des fouilles dans plus de trente bibliothèques, et surtout de voyages pénibles et coûteux. Il ne faut pas compter que ce travail herculéen soit terminé avant vingt-cinq mille ans. N'y a-t-il pas des astres qui mettent le même temps à nous envoyer leur lumière? Vous me direz que dans vingt-cinq mille ans, on ne parlera plus français. Raison de plus. Le dictionnaire servira à l'apprendre.

Echos.

Belle petitiana. Ce qu'elles disent presque toutes à une certaine heure de la soirée:

ELLE. — Comment! déjà onze heures! Mon concierge va être bien étonné de me voir rentrer aussi tard.

LUI. — Alors, qu'allez-vous faire?

ELLE. — Parbleu! Je ne vais pas rentrer du tout!

Je connais une vieille dévote qui, lorsqu'elle voyage en omnibus, ne manque jamais de faire sa prière durant le trajet et de dire avec ferveur:

— Notre Père, puisque vous êtes dans les cieus, empêchez le de casser.

Où l'extinction de la soif des buveurs est singulièrement réglementée. C'est à M..., où il est défendu de boire pendant les offices. Pour peu que les offices traînent en longueur à M., certaines gens doivent y mourir de la pépie.

Une pareille prohibition rappelle la réponse d'un paroissien bachique à son curé, qui lui rapprochait de n'aller jamais à la messe:

— Que voulez-vous que j'aille faire à la messe, monsieur le curé? Vous y buvez toujours seul et n'offrez jamais de tournée!

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE J. DAXHELET PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

AU FESTIVAL

